

Séance 26 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le **26 mars à 20h30**

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, *Adjoint*,
Mme BOUTET Agnès, Mme BURGNET Annie, M. KIPIENNE Emeric,
M. GRISON Gérard, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Mme BLONDEAU Delphine *donne pouvoir à Mme BOUTET Agnès*

Absents : M. BOISGARD Olivier, M. THEVENET Julien, M. FRANCE BARBOU Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. CHAMOREAU Christophe

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
11	7	8

Date de la convocation
20 mars 2018

A Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

B Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) La commune nouvelle,
- 2) Affaires, informations et questions diverses

1) La commune nouvelle / délibération n°15/2018

Monsieur le Maire rappelle la possibilité offerte par la loi d'opérer des regroupements de communes. Cela pourrait concerner la création d'une commune nouvelle regroupant Buthiers, Boulancourt et Nanteau-sur-Essonnes, ou Buthiers et Nanteau-sur-Essonnes ou Buthiers et Boulancourt. Il rappelle qu'une réflexion a été engagée à ce propos lors du dernier conseil municipal et qu'une réunion d'information ouverte aux conseillers de ces trois communes a eu lieu mardi 13 mars à Nanteau-sur-Essonnes. Il rappelle que lors de l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux, c'est-à-dire 2019, aucun regroupement ni aucune modification des périmètres des communes n'est possible. La réunion de ce soir a pour but de décider, soit de continuer à examiner cette possibilité, en particulier pour une création avant la fin 2018, soit de ne pas donner suite.

Monsieur le Maire ouvre la discussion et chacun a pu exprimer son point de vue et développer des arguments en faveur ou contre ce choix à faire. La question posée étant fondamentale pour le devenir de la commune, Monsieur le Maire souhaiterait faire participer la population dans l'élaboration de cette décision et propose 3 votes :

1^{er} vote : Etes-vous pour ou contre un éventuel rapprochement avec Boulancourt et/ou Nanteau-sur-Essonnes ?

2^{ème} vote (si 1^{er} vote positif) : Etes-vous pour ou contre cet éventuel rapprochement en 2018 ?

3^{ème} vote (si 2^{ème} vote positif) : Seriez-vous d'accord pour informer la population, à travers un questionnaire, pour demander aux habitants leur sentiment sur ce rapprochement éventuel, pour le cas où les conseils municipaux de Nanteau-sur-Essonnes et / ou Boulancourt y seraient également favorables ?

- 1) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare favorable à un éventuel regroupement avec Nanteau-sur-Essonnes et / ou Boulancourt : 6 voix pour ; 1 voix contre (Mme Boutet Agnès) ; 1 abstention (Mme Richard Nathalie).
- 2) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare favorable pour cet éventuel rapprochement en 2018 : 4 voix pour ; 2 voix contre (Mme Richard Nathalie, Mme Boutet Agnès) ; 2 abstentions (Mme Blondeau Delphine, M. Grison Gérard).
- 3) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'informer la population à travers un questionnaire et de lui demander son sentiment, pour le cas où les conseils municipaux de Nanteau-sur-Essonnes et / ou Boulancourt y seraient également favorables.

2) Affaires, informations et questions diverses

a) Distributeurs de baguettes

La société France-Pain a contacté la mairie pour demander si nous serions intéressés par la mise en place d'un distributeur de baguettes, disponibles 24h sur 24, sept jours sur sept dans notre village.

M. le Maire, M. Chamoreau, Adjoint et Monsieur Herbst, dirigeant de la société, ont étudié la faisabilité de ce projet. La rentabilité pour le maintien de cette machine doit être de 40 baguettes vendues par jour. Deux emplacements ont été repérés, le parking en face de la Mairie et à côté du local technique à Roncevaux. Monsieur Herbst propose de faire un test à Roncevaux dans un premier temps, puis éventuellement dans un deuxième temps en face de la mairie.

Le conseil est d'accord pour ces tests qui ne coûteront rien à la commune et qui, s'ils s'avèrent positifs permettront d'apporter un service supplémentaire à la population.

La séance est levée à 22 h15
Le Maire, Jean-Yves LACROIX